



Crée en 1969 et reconnue d'utilité publique, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, notamment à leur sortie de prison ou lorsqu'elles sont encore sous main de justice. L'association les soutient dans une démarche personnelle et volontaire de reconstruction, en agissant sur les quatre leviers fondamentaux d'une réinsertion durable : un logement stable, un emploi, une santé retrouvée et des liens sociaux et familiaux positifs.

L'ESSENTIEL 2024

2 200 PERSONNES ACCOMPAGNÉES
dont 60 % de public justice*
* (hors hébergement d'urgence et accueil de jour)

1 784 Hommes seuls
207 Femmes seules
36 Couples
173 Familles

89 326

REPAS
SERVIS

8 mois

DURÉE MOYENNE
D'ACCOMPAGNEMENT



L'Îlot est reconnue pour son expertise dans l'accompagnement des personnes sortant de prison ou sous main de justice.

Dans un contexte où plus de 248 000* personnes sont suivies par l'Administration pénitentiaire – dont une majorité en milieu ouvert – et où près de la moitié des condamnations prononcées en 2023 concernent des récidivistes, agir pour la réinsertion constitue un enjeu majeur à la fois humain et sociétal.

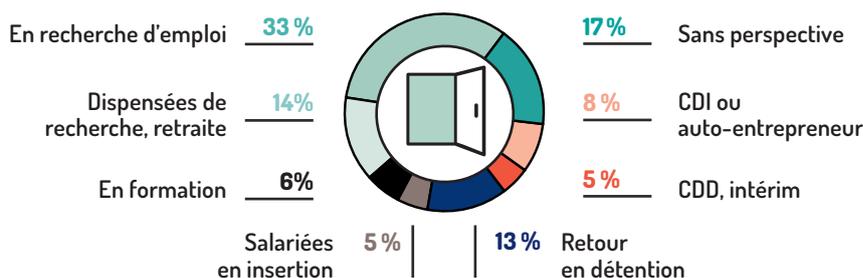
Convaincue que la réinsertion doit débiter dès l'exécution de la peine, l'Îlot propose un accompagnement structuré pendant et après la détention. Elle travaille en lien étroit avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et l'Administration pénitentiaire pour orienter les publics vers ses dispositifs.

C'est ainsi qu'en 2024 notre association a accueilli et accompagné 2 200 personnes.

SITUATION DES PERSONNES ACCUEILLIES EN LIEN AVEC LA JUSTICE



SITUATION DES 214 PERSONNES SORTIES*



* Chiffres ministère de la Justice 2023

* Personnes majeures ayant quitté l'Îlot en 2024 (hors personnes décédées, accueil de jour et hébergement d'urgence, TIG et départs sans laisser d'adresse).

2025 : L'ÎLOT À LA CROISÉE DE SES ENGAGEMENTS ET AMBITIONS

Depuis plusieurs années, l'Îlot déploie son action dans le cadre d'un plan de développement stratégique, au service d'une vision claire : favoriser la réinsertion réussie et durable des personnes sortant de prison ou placées sous main de justice. En 2024, cette vision s'incarne plus que jamais dans des dispositifs concrets, pensés pour répondre efficacement aux réalités du terrain.

Grâce à l'engagement des équipes, les structures d'accès à l'emploi,

d'hébergement, de soins ont été profondément renforcées, avec des résultats tangibles : entre 2019 et 2024, notre budget a progressé de 32 %, tandis que le nombre de bénéficiaires accompagnés a augmenté de 66 %.

Ces chiffres traduisent une montée en puissance significative, mais ils ne sont qu'une étape. 2025 s'annonce comme une année pivot pour intensifier notre impact social, à travers des projets novateurs, des alliances renforcées, et une capacité toujours accrue à

transformer positivement les parcours de vie.

L'Îlot engage une transformation de ses Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en réponse aux exigences des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), qui seront obligatoires dès 2025.

Parallèlement, un nouveau programme est déployé dans le Var à destination des jeunes de moins de 30 ans sortant de détention. Il vise à sécuriser leur

parcours de réinsertion en leur proposant un hébergement stable ainsi qu'un accompagnement global, incluant le suivi en matière de santé, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits.

L'Îlot étend aussi son action avec le dispositif de retour à l'emploi O2R (Offre de repérage et de remobilisation), lancé en 2025 en Île-de-France et dans la Somme, pour accompagner des publics éloignés du monde du travail.

Enfin, l'Îlot mise sur le digital avec la création

d'un TIG pédagogique numérique. En parallèle, l'agence Etap'Web, atelier et chantier d'insertion, prend une nouvelle dimension grâce à son intégration dans le programme La Fabrique des Marchés Responsables, élargissant ainsi ses opportunités et renforçant l'insertion par le numérique.

L'année 2025 marque un tournant. Non seulement les dispositifs s'étoffent, mais l'ambition de l'Îlot se concrétise avec succès : accueillir et accompagner toujours davantage de personnes prêtes à se réinsérer,

en particulier les personnes sortant de prison ou sous main de justice, en leur proposant des outils adaptés, des parcours sur mesure et un accompagnement renforcé.

C'est dans cette dynamique d'ouverture, d'innovation et de consolidation que s'inscrivent toutes les perspectives de l'association : construire une société plus inclusive et résiliente, où la sortie de prison ne rime plus avec précarité ou exclusion, mais avec prévention de la récidive, reconstruction personnelle et réintégration citoyenne.

MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

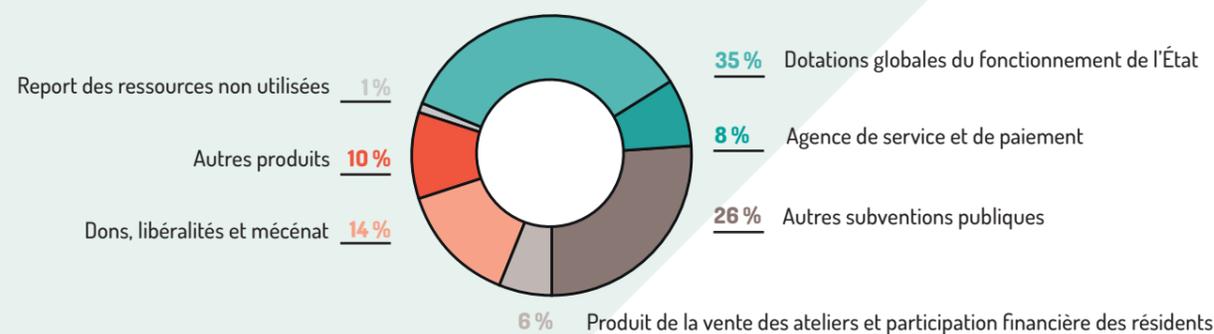
L'Îlot bénéficie de trois principales sources de revenus :

- l'État et les collectivités territoriales (départements, communes) couvrant plus de 69 % de ses besoins ;
- la générosité de particuliers, de mécénat d'entreprises ou de fondations, représentant selon les années, entre 15 et 20 % de ses besoins de financement ;
- le produit de ses Ateliers et chantiers d'insertion et la participation financière des résidents dans la limite de leurs moyens.

Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique.

		EN K€			
		2024		2023	
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. Produits liés à la générosité du public	1 693	1 693	1 710	1 710	
<i>dont dons, legs, mécénat</i>	1 693	1 693	1 710	1 710	
2. Produits non liés à la générosité du public	1 849		1 567		
<i>dont cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises</i>					
3. Subventions et autres concours publics	8 341		7 327		
4. Reprises sur provisions et dépréciations	69		78		
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	62	0	179	0	
TOTAL	12 013	1 693	10 861	1 710	
CHARGES PAR DESTINATION					
1. Missions sociales	10 636	1 046	9 583	1 388	
2. Frais de recherche de fonds	582	527	636	510	
3. Frais de fonctionnement	555	164	453	187	
4. Dotations aux provisions et dépréciations	166	0	128	0	
5. Impôt sur les bénéfices	4		3		
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	47	0	54	0	
TOTAL	11 990	1 737	10 857	2 084	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	23	-44	4	-374	

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES



En 2024, le total des ressources de l'Îlot s'élève à 12 013 K€. Les ressources collectées auprès du public atteignent 1 693 K€ (dons et mécénat : 1 641 K€ ; legs : 51 K€). Ces ressources sont en hausse de 1 152 K€ par rapport à l'année 2023.

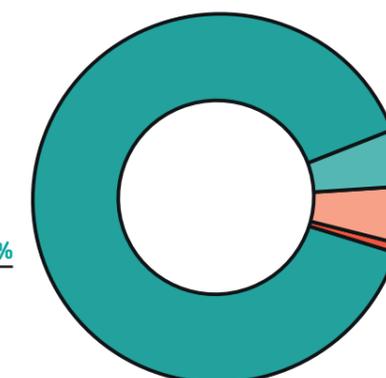
Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des subventions et concours publics (nouveaux projets, effet année pleine de projets lancés en 2023, effet année pleine du SEGUR

ainsi que la revalorisation du point d'indice CNN 51, impact structurant des projets FSE), la part des ressources collectées auprès du public quant à lui baisse en volume de -17 K€.

Pour cette année, les ressources collectées auprès du public ainsi que les ressources issues de la contribution des fondations et associations représentent 18 % du total des ressources de l'exercice (18 % également en 2023).

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

PRÈS DE 90 % de ses ressources sont consacrées à la mission sociale



L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 10 636 K€ soit 89 % du total des emplois en 2024. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.

LE RESTE DES EMPLOIS EST CONSACRÉ À :

- la recherche de fonds (5 %) : 581 K€ en 2024 vs 635 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (526 K€, soit 31 % des sommes collectées, legs compris) ;
- les frais de fonctionnement (5 %) : constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges du personnel du siège (398 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (157 K€).

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF EN K€	2024	2023	PASSIF EN K€	2024	2023
Immobilisations incorporelles	18	32	Fonds Propres	2 750	2 750
Immobilisations corporelles	1 831	1 788	Autres fonds propres	0	0
<i>* dont biens reçus par legs et donations</i>	0	0	Réserves	1 181	836
Immobilisations financières	671	950	Report à nouveau	-962	-621
			Résultat de la période	23	4
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	2 519	2 770	FONDS ASSOCIATIFS	2 992	2 969
Clients et comptes rattachés	149	125	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	529	600
Autres actifs	2 287	1 386	PROVISIONS	373	276
<i>* Créances reçues par legs ou donations</i>	218	250	FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS	380	444
Charges constatées d'avance	40	43	DETTES	1 921	1 735
TOTAL EMPLOIS CIRCULANTS	2 476	1 554	TOTAL PASSIF	6 195	6 058
TRÉSORERIE	1 200	1 735			
TOTAL ACTIF	6 195	6 058			

C'est grâce à la générosité du public qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

Au 31 décembre 2024, le bilan (exprimé en K€) présente une augmentation de 137 K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'ACTIF représente le patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2023 et 2024 s'analyse par :

- une diminution de l'actif immobilisé (-250 K€), correspondant à la liquidation d'un placement financier afin de financer plusieurs projets de l'Îlot dont l'emménagement dans les nouveaux locaux à Pantin ;
- une augmentation des autres actifs (+922 K€), qui s'explique essentiellement par la matérialisation de la nouvelle stratégie d'élargissement des sources de financement de l'association à travers le Fonds social européen (Montières, Var, Île-de-France). La part des créances reçues par legs ou donations reste stable par rapport à l'année 2023 ;
- une baisse de la trésorerie de -535 K€,
 - l'impact des flux de l'exploitation sur la trésorerie en 2024 est de -508 K€ ;
 - l'investissement dans les matériels informatiques et de production : -27 K€ ;
 - la variation du BFR est de -767 K€.

TRÉSORERIE D'OUVERTURE	1 735 €
capacité d'autofinancement	259 €
VAR BFR	- 767 €
investissements	-27 €
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	1 200 €
VAR trésorerie	- 535 €

LE FONDS DE DOTATION ÎLOT

L'association a constitué courant 2012 un Fonds de dotation dont elle est, de droit, Présidente.

Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social.



Depuis 1996, l'Îlot est labellisée Don en Confiance par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2024, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.

LE PASSIF représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- l'augmentation des fonds associatifs correspond au résultat 2024 corrigé des affectations financeurs n-2 pour 3.2 K€ ;
- la diminution des subventions d'investissement (- 71 K€) qui s'explique par l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice (-71 k€) ;
- une diminution des fonds dédiés (-65 K€), due principalement à la réalisation des engagements pris avec les financeurs de l'Îlot dont la cuisine des Augustins, ainsi que les CNR LHSS Mobile 2022 et LHSS 2023 ;
- la hausse des provisions correspond à la provision sur le litige veilleurs de nuit au sujet de l'application du SEGUR 1 ;
- une augmentation des dettes (+150 K€) qui s'explique par :
 - une hausse des dettes fiscales et sociales pour 289 K€ ;
 - une hausse des dettes fournisseurs et divers pour 90 K€ ;
 - une baisse des produits constatés d'avance pour 225 K€.

LA POLITIQUE DE RÉSERVES DE L'ASSOCIATION

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert, développement de notre activité dans le Var et mise en œuvre du plan stratégique dont l'objectif est d'accroître la taille de l'association et le nombre de personnes accompagnées. Elles évitent aussi de recourir

à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année. Au 31 décembre 2024, le total des fonds propres de l'association (3 521 K€) et des provisions et fonds reportés et dédiés (752 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 519 K€) et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 1 754 K€ soit 53 jours d'autonomie.

LA FONDATION ÎLOT AVENIR

L'association a créé fin 2015 une Fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou non prises en charge par des financements publics. En tant que Fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et être bénéficiaire d'assurance vie. Elle a soutenu l'Îlot à hauteur de 30 K€ en 2024 dont 15 k€ en fonds dédiés.



153, avenue Jean Lolive | 93 500 Pantin
Tél. 01 43 14 31 00 | donateurs@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique

www.ilot.asso.fr

